

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/2 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.2.46937

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

SVEN EXTERNBRINK

»FAIRE CONTREPOIDS À LA PUISSANCE D'ESPAGNE«

Paul Ardier de Beauregard (1590–1671) et la politique de Richelieu en 1633

Un trait commun des États européens d'Ancien Régime qu'ont dévoilé les recherches des historiens des dernières décennies est que leur fonctionnement était basé en une grande partie sur un système de relations personnelles. »Du haut en bas de la société, des hommes étaient unis entre eux par des liens de fidélité, une relation d'homme à homme«, pour citer Roland Mousnier, qui a été un des premiers à attirer l'attention sur la »société des fidélités«¹. On dispose maintenant d'un grand nombre d'études portant sur les »networks of reciprocal dependance«, non seulement pour la France moderne, mais aussi pour l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie².

Parmi les relations »maître-fidèle« les plus connues, on cite toujours – outre l'exemple de la papauté – le cas du cardinal de Richelieu. Grâce au travail d'Orest Ranum, nous savons comment Richelieu a réussi à créer un groupe de fidèles – notamment les Bouthilliers, le Père Joseph, Sublet de Noyers – qui l'ont aidé à assurer sa position auprès du roi, une fois arrivé à la position du premier ministre en 1629. »C'étaient les *créatures* de Richelieu, ils lui devaient leur puissance politique, leur prestige et leur richesse«³. Surtout à partir de 1630, toutes les fonctions importantes du gouvernement se trouvent entre les mains des partisans dévoués à Richelieu. Mais le nombre des »fidèles«, des »créatures« dans le sillage du cardinal était

1 Roland MOUSNIER, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, 2 vol., vol. 1, Paris 1990, p. 85–93, spécialement p. 90–93. ID., *Les concepts d'»ordres«, d'»états«, de »fidélité« et de »monarchie absolue« en France de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, dans: *Revue Historique* 247 (1972) p. 289–312. Abréviations utilisées: AAE = Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris; CP = Correspondance politique; MD = Mémoires et Documents; BN = Bibliothèque nationale, Paris; ms. fr. = manuscrits français.

2 »Networks of reciprocal dependence were of central importance in early modern society«, Sharon KETTERING, *Friendship and Clientage in Early Modern France*, dans: *French History* 6 (1992) p. 139–158. ID., *Patronage in Early Modern France*, dans: *French Historical Studies* 17 (1992) p. 839–862. Les deux articles contiennent une bibliographie exhaustive concernant le problème de »patronage/clientèle«. Parmi les ouvrages de référence il faut citer: Wolfgang REINHARD, *Freunde und Kreaturen. »Verflechtung« als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600*, München 1979 (Schriften des Philosophischen Fachbereichs der Univ. Augsburg, 14). ID., *Amici e creature. Politische Mikrogeschichte der römischen Kurie im 17. Jahrhundert*, dans: *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* 76 (1996) p. 308–334. Antoni MACZAK (éd.), *Klientelsysteme im Europa der Frühen Neuzeit*, München 1988 (Schriften des Historischen Kollegs, Kolloquien, 9). Ronald G. ASCH, Adolf M. BIRKE (éd.), *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age 1450–1650*, Oxford, London 1991.

3 Orest RANUM, *Les Créatures de Richelieu. Secrétaires d'État et surintendants des finances 1635–1642*, Paris 1966 (Bibliothèque de la Revue d'Histoire Diplomatique, 1), p. 25.

encore plus grand que celui étudié par Ranum. En essayant d'analyser la pensée politique de Richelieu, et surtout son effort pour légitimer la politique étrangère française qu'il propageait avec le consentement de Louis XIII, Joseph Fagniez, Maximin Deloche, Fritz Dickmann, Etienne Thuau, Louis Delavaud, William F. Church et récemment Klaus Malettke, dans son article sur Théodore Godefroy, ont pu dévoiler l'existence de tout un groupe d'érudits autour du cardinal dont il recevait soit des renseignements indispensables pour ses projets, soit des justifications des décisions prises⁴. Parmi eux se trouvent les frères Dupuy, Théodore Godefroy et des écrivains comme Guez de Balzac, Desmarets de Saint Sorlin ou Jean de Silhon. Ils formaient avec d'autres le réseau des fidèles du cardinal responsables de la propagande politique et culturelle⁵.

Mais malgré les efforts des historiens cités ci-dessus, il reste encore des questions à élucider par rapport à Richelieu et son réseau des fidèles. Par exemple, nous ne disposons pas d'une biographie sur Abel Servien, un des diplomates les plus capables de Richelieu, dont la carrière illustre en même temps la concurrence entre les «créatures» et – par son retour auprès du pouvoir sous Mazarin – la naissance d'un nouveau réseau de clientélisme: la clientèle du cardinal Mazarin, lui-même ancienne «créature» de Richelieu⁶. En plus, nous ne savons que peu sur le «network» qu'ont formé les «créatures» entr'eux et dont est issu par exemple le «clan» Colbert⁷.

L'intérêt de l'étude de la clientèle du cardinal ne se restreint pas à l'analyse des carrières et des relations personnelles. En les étudiant on peut illustrer aussi le travail quotidien de l'homme d'État Richelieu. Celui-ci n'était point seul à prendre les décisions. Les conseillers et secrétaires d'État, comme Claude et Léon Bouthillier, Servien ou la fameuse Éminence grise, le Père Joseph, ont aidé à la rédaction des dépêches ou des instructions, après que les archivistes, Théodore Godefroy et Pierre Dupuy, avaient apporté de précieuses informations. Ce n'est qu'après la lecture et la discussion des mémoires rédigés par les collaborateurs cités ou par Richelieu lui-même que le cardinal allait prendre des décisions – et toujours en s'assurant de l'accord du roi.

4 Fritz DICKMANN, *Rechtsgedanke und Machtpolitik bei Richelieu. Studien an neu entdeckten Quellen*, dans: Fritz DICKMANN, *Friedensrecht und Friedenssicherung. Studien zum Friedensproblem in der Geschichte*, Göttingen 1971, p. 36–78. William F. CHURCH, *Richelieu and Reason of State*, Princeton N. J. 1972. Étienne THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris 1966. Louis DELAUAUD, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, dans: *Rapports et Notices sur l'édition des Mémoires de Richelieu*, vol. 2, fasc. 5, Paris 1913, S. 44–308. Gustave FAGNIEZ, *Le Père Joseph et Richelieu*, 2 vol., Paris 1894. Klaus MALETTKE, *Comment le Saint-Empire romain germanique était-il perçu en France vers 1630: La »Description sommaire de l'Empire d'Allemagne« de Théodore Godefroy*, dans: *État, marine et société. Mélanges Jean Meyer*, Paris 1995, p. 309–322.

5 Sur les aspects du patronage culturel de Richelieu, voir Roland MOUSNIER (éd.), *Richelieu et la culture. Actes du colloque international en Sorbonne*, Paris 1987. RICHELIEU et le monde de l'esprit, catalogue de l'exposition, Paris 1985.

6 À noter l'existence d'une thèse de l'École Nationale des Chartes, dont nous ne disposons que du résumé: Anne-Marie ENAUX-MORET, *Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie. Du parlement de Grenoble à la surintendance des finances (1593–1659)*, dans: *Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École Nationale des Chartes (1968)* p. 55–63.

7 Jean-Louis BOURGEON, *Les Colberts avant Colbert. Destin d'une famille marchande*, Paris 1986.

Un collaborateur peu connu de Richelieu, Paul Ardier (1595–1671), premier commis des Affaires Étrangères de 1624 à 1632, sera au centre de cet article. J'y essayerai de combiner deux approches méthodologiques. D'abord, en fournissant quelques éléments de la biographie d'Ardier, il s'agit de définir les structures, les »networks of reciprocal dependance«, qui lui ont permis d'arriver au bureau du secrétariat d'État. Ardier est-il issu de cette clientèle poitevine de Richelieu ou est-ce qu'il y a d'autres voies pour devenir le confident du cardinal? À travers son travail de premier commis, on verra de près le fonctionnement du secrétariat d'État aux Affaires Étrangères et l'élaboration de la politique étrangère de Richelieu. Un aperçu sur le milieu intellectuel et culturel dans lequel Ardier évoluait terminera cette partie. En analysant ses mémoires qu'il a écrits sur commande du cardinal, nous nous concentrerons dans la seconde moitié de l'article sur la perception de la situation politique de l'Europe des premières décennies du XVII^e siècle analysée par Ardier. Nous montrerons comment sa vision des conflits qui secouaient à ce moment-là la Chrétienté et du rôle de la France et de l'Espagne est un exemple représentatif de la pensée politique française des XVI^e et XVII^e siècles. En développant la pensée d'Ardier, nous insistons surtout sur les commentaires d'Ardier concernant les relations franco-italiennes de la première partie du XVII^e siècle, un aspect peu connu de la politique étrangère du cardinal de Richelieu.

I.

Paul (II) Ardier était le fils aîné de Paul Ardier (1563–1638), trésorier des parties casuelles, et de Suzanne Phélypeaux⁸. Ardier est né à Issoire en avril 1595⁹. Ses ancêtres appartenaient à la bourgeoisie de la ville et exerçaient des fonctions dans l'administration municipale. Son père débuta à la cour royale dès 1583, où »il fut gentilhomme de la vénerie du roi, puis conseiller du roi et contrôleur général des Gabelles«¹⁰. Par son mariage avec Suzanne Phélypeaux, sœur de Paul Phélypeaux de Pontchartrain (1569–1621) et de Raimond Phélypeaux d'Herbault (1560–1629)¹¹, il se lia à une dynastie de ministres et d'administrateurs. Les gendres de Paul Ardier père avaient débuté l'un comme secrétaire ordinaire de la chambre du roi (Pontchartrain) et l'autre comme secrétaire des finances et secrétaire du roi (Herbault) sous Henri III. Depuis ils s'étaient succédés dans la charge de secrétaire d'État aux Affaires

8 Grâce aux travaux de Louis DELAUDAUD nous disposons des données essentielles de la biographie de Paul Ardier: Louis DELAUDAUD, *Au Siège de La Rochelle (1627–1628)*. Lettres inédites de Raymond Phélypeaux d'Herbault, secrétaire d'État, et de Paul Ardier, son principal commis, au maréchal d'Estrées, dans: *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis* 43 (1912) p. 114–176. ID., *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 199–221. Sur les notes de Delavaud est fondée l'étude de Camille PICCIONI, *Les premiers commis des Affaires Étrangères au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris 1928, p. 77–91. Agnès CHABLAT, *Une famille de financiers au XVII^e siècle: Les Ardier, Seigneurs de Beauregard*, in: *Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École Nationale des Chartes* (1994) p. 35–41. Je remercie Mme Chablat-Beylot qui m'a communiqué des copies de documents concernant Paul Ardier.

9 Baptisé le 17 avril, PICCIONI, *Les premiers commis* (voir note 8), p. 83.

10 Ibid. p. 79.

11 Ibid. p. 79s. CHABLAT, *Une famille de financiers* (voir note 8), p. 36s.

Étrangères sous Louis XIII¹². Tandis que le père Ardier confiait l'instruction de son fils à ses gendres, il continuait sa carrière dans le monde des finances, où il devint successivement trésorier des parties casuelles (entre 1603 et 1613) et contrôleur des gabelles (jusqu'en 1619) avant d'occuper la charge de trésorier de l'épargne en 1627.

On ne peut pas dire avec exactitude à quel moment Paul Ardier est entré comme commis au service de ses oncles. La première mention d'Ardier exerçant cet emploi date du 26 décembre 1618¹³. Il suivit dans ses fonctions son oncle Herbault qui occupa en 1624 une partie des Affaires Étrangères et fut responsable de la correspondance avec l'Espagne, l'Italie, les cantons suisses et les Grisons. Au fil de diverses réorganisations des Affaires Étrangères, Ardier conserva sa charge et devint en 1626 le seul premier commis comme Herbault fut le seul secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Dès ce moment, et jusqu'en 1632, Ardier prit part à l'élaboration de la politique étrangère française qui conduit la France au milieu des conflits de la première moitié du XVII^e siècle. Le travail journalier du premier commis Ardier consistait en la rédaction des dépêches, soit dictées par le secrétaire d'État, soit écrites par lui-même et présentées après au secrétaire d'État. Il organisait le fonctionnement du bureau, surveillait l'aller et le retour des lettres destinées aux ambassadeurs et résidents français à l'étranger et rédigeait des mémoires résumant l'essentiel d'un certain problème donné¹⁴. Ces mémoires regardaient non seulement la politique étrangère mais aussi les événements du pays même. Ardier servit même d'envoyé ou de courrier. Chargé d'une commission dont nous ne savons pas le contenu, il voyagea en 1626 à Constantinople où il ne séjourna pas longtemps¹⁵. Dès son retour en

12 Héliou de LUÇAY, *Les Origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Paris 1881 [Réimpr. Genève 1976], p. 592s. Jean-Louis BOURGEON, Balthasar Phélypeaux, Marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État de Louis XIV (1638–1700), dans: Roland MOUSNIER (éd.), *Le Conseil du roi de Louis XII à la Révolution*, Paris 1970 (Publications de la Faculté de Lettres et de Sciences humaines de Paris-Sorbonne, Série »Recherches«, 56), p. 131–152. Cf. Charles FROSTIN, *La Famille ministérielle des Phélypeaux: esquisse d'un profil Pontchartrain (XVI^e–XVIII^e siècles)*, dans: *Annales de Bretagne* 86 (1979) p. 117–140.

13 PICCIONI, *Les premiers commis* (voir note 8), p. 83.

14 Ibid. p. 49–60. DELAVALD, *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 199s. et ID., *Au Siège de la Rochelle* (voir note 8), p. 166s. Pour le XVIII^e siècle, nous disposons d'une étude approfondie sur l'ensemble des commis des Affaires Étrangères: Jean-Pierre SAMOYVAULT, *Les Bureaux du secrétariat d'État des Affaires Étrangères sous Louis XV*, Paris 1971 (Bibliothèque de la Revue d'Histoire Diplomatique, 3). À remarquer que l'article »commis« dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, éd. François BLUCHE, Paris 1990, p. 367, contient quelques erreurs, notamment concernant Ardier qui n'était pas premier commis de Villeroy (1594–1610). C'était son oncle Pontchartrain, voir BOURGEON, Balthasar Phélypeaux (voir note 12), p. 132s.

15 BN Collection Dupuy 772, Philippe de Harlay, Comte de Césy à d'Herbault, 2 novembre 1626, fol.134v–135r: *ayant escrit ce matin bien amplement sur cette matiere par M^r Ardier que ie renvoie en France ie n'en veux pas dire davantage par cette lettre sinon vous assurer que ces gens-cy prennent tous grand plaisir a voir ruiner les subiets du Roy [...] Sa Ma^{te} et M^{rs} ses ministres resoudront s'il leur plait ce qu'ils iugeront pour le mieux touchant ce que j'escris par le dit S^r Ardier*. La présence d'Ardier à Constantinople – jusqu'alors inconnu – est également évoquée dans AAE CP Turquie 3, fol. 323r et 340r–v, lettres de Césy à d'Herbault d'octobre et du 30 novembre 1626. Sur les relations entre la France et la Porte à l'époque de Richelieu voir: Gérard TONGAS, *Les Relations de la France avec l'Empire ottoman durant la première moitié du XVII^e siècle et l'ambassade à Constantinople de Philippe de Harlay, comte de Césy (1619–1640)*, Toulouse 1942.

novembre, il fut chargé du secrétariat auprès de l'assemblée des Notables qui siégea à Paris de décembre jusqu'en mars de l'année suivante. Le procès-verbal de l'union dressé par Ardier fut publié en 1652¹⁶.

Ardier doit avoir acquis une certaine réputation dans cette fonction de commis, car après la mort de Herbault en 1629, lors de la première intervention française dans la guerre de succession de Mantoue, Claude Bouthillier, qui succédait à Herbault aux Affaires Étrangères, le conserva comme premier commis. La mort du protecteur ne signifiait pas une rupture de la carrière d'Ardier. Entre-temps il y avait lieu un rapprochement du clan des Bouthillier et des Phélypeaux. Léon Bouthillier, le futur comte de Chavigny, fils de Claude Bouthillier, l'un des collaborateurs les plus anciens de Richelieu, s'était marié avec la nièce de Herbault (et cousine de Ardier) en 1627. Ainsi, les Bouthilliers essayeront de s'intégrer dans une famille qui avait réussi dès les années quatre-vingts du XVI^e siècle à occuper d'importants postes dans l'administration du royaume¹⁷.

Il semble qu'Ardier ait pensé un moment à abandonner sa fonction de premier commis et à suivre son cousin La Vrillière qui hérita de son père de la charge de secrétaire d'État, mais point des Affaires Étrangères. Au moment de la mort de Herbault, la succession de son fils dans la charge du père fut mise en cause par le roi. Mais le soutien de Bouthillier et surtout de Richelieu, qui voulait empêcher l'arrivée d'un favori de Michel de Marillac à cette charge, sauva La Vrillière. Il conserva donc le secrétariat d'État et était responsable des affaires intérieures du royaume¹⁸. C'étaient Louis XIII et Richelieu qui avaient demandé ou plutôt commandé à Ardier de rester aux Affaires Étrangères:

je me suis separé de luy [= La Vrillière] pour suivre mon employ ordinaire prez Monsieur Bouthillier par le commandement exprès que le Roy et le Cardinal m'ont fait de l'assister, comme j'ay cy-devant fait faire par Monseig^r de Herbault, de maniere que j'ay obey à la volonté de nos superieurs avec cette consolation de me voir employé prez d'un personnage, de qui je suis allié par deux divers liens, et qui proteste qu'il desire vivre avec moy en frere, ainsi qu'il me tesmoigne en traittant d'aff^{res} avec moy, de sorte qu'il me semble, que j'ay suiet de contentement¹⁹.

Il semble même qu'on puisse y voir une lutte entre deux obligations de fidélité: celle envers la famille Phélypeaux contre celle envers le roi. C'était non seulement l'ordre du roi qui décidait Ardier à rester dans sa charge de premier commis, mais aussi les liens de Bouthillier avec la famille des Phélypeaux. Cette constellation des relations de parents rendait donc possible la carrière d'Ardier comme premier commis mais aussi sa survie dans sa fonction pendant les luttes au sein du conseil durant les années 1620

16 PICCIONI, Les premiers commis (voir note 8), p. 84. Nous disposons de plusieurs copies manuscrites du procès-verbal, BN, ms. fr. 7538, ms. fr. 18.261 et Collection Dupuy 343, qui a été publié en 1652 sous le titre: L'Assemblée des notables tenues à Paris ès années 1626 et 1627, Paris 1652, in 4^o. Pour le déroulement de l'assemblée, voir Pierre CHEVALLIER, Louis XIII. Roi cornélien, Paris 1979, p. 315–317.

17 BOURGEON, Balthasar Phélypeaux (voir note 12), p. 131–134.

18 FROSTIN, La Famille ministérielle des Phélypeaux (voir note 12), p. 121. RANUM, Les Créatures de Richelieu (voir note 3), p. 96–97. BOURGEON, Balthasar Phélypeaux (voir note 12), p. 137s.

19 BN, ms. fr. 4067, Ardier au Marquis de Cœuvres, camp devant Privas 22 juin 1629 juin, fol. 240v–241v, fol. 241v.

et surtout lors de la journée des Dupes. Certes, on ne peut pas compter Ardier parmi les collaborateurs (ou «créatures») les plus intimes et les plus familiers de Richelieu, qui l'accompagnaient et le voyaient presque chaque jour comme Bouthillier père et fils et le Père Joseph. Disons qu'Ardier était une «créature» d'un rang inférieur. Il dut sa réussite plutôt aux Phélypeaux qu'au cardinal, comme le montre la lettre citée ci-dessus où l'on voit aussi sa loyauté envers La Vrillière qu'il voulait suivre. On peut le comparer à Claude de Bullion. Lui aussi – bien que confident du cardinal – avait réussi une belle carrière grâce à ses liens avec la famille des Lesdiguières. Il négocia, en 1610, le traité de Brussol avec Charles Emmanuel I^{er} de Savoie et disposait déjà d'une certaine réputation avant que Richelieu ne soit arrivé au pouvoir. Son comportement pendant la journée des Dupes assura sa fortune ultérieure²⁰.

Ardier accompagna Louis XIII et Richelieu dans tous leurs voyages et campagnes des années 1627 à 1630. Il était témoin du siège de La Rochelle et de la victoire du Pas de Suse en mars 1629 ainsi que de l'expédition contre les Huguenots rebelles du Languedoc quelques mois plus tard²¹. Le travail du premier commis a été évoqué en des termes généraux ci-dessus, mais il est possible d'illustrer d'une façon précise le rôle d'Ardier dans l'élaboration de la politique de Richelieu. Dès les années 1620, Théodore Godefroy et Pierre Dupuy cherchaient dans les archives du royaume des documents pour prouver les prétentions françaises sur des territoires alors sous contrôle étranger: «Parallèlement ils [Godefroy et Dupuy] sont chargés de contredire et de contrer les éventuelles revendications de princes étrangers sur des territoires relevant de la Couronne de France»²². Ces mémoires concernaient surtout les trois évêchés Metz, Toul et Verdun et, à partir de 1634, la Lorraine. Les deux érudits évoquaient également dans leurs écrits les droits de la France sur le duché de Milan ou le royaume de Naples²³.

Lors de la seconde campagne française en Italie au printemps 1630, Ardier resta en France. Néanmoins il suivait de près les événements en Italie. Dès le 2 avril, il demanda à Godefroy de lui rédiger un mémoire touchant les droits du roi sur la ville-forteresse de Pignerol (ou Pinerolo)²⁴ dont la conquête était un des buts de la campagne dirigée par Richelieu. La possession de cette ville située à la sortie de la vallée de Pérouse rendit facile le passage entre la France et l'Italie. Richelieu avait mentionné cette ville plusieurs fois dans ses importants mémoires sur la politique étrangère qu'il prononçait devant le roi au cours des années 1628 et 1629²⁵.

20 Voir l'article «Bullion» dans BLUCHE, Dictionnaire (voir note 14), p. 249. Les relations de Bullion avec Richelieu sont traitées par RANUM, Les Créatures de Richelieu (voir note 3), p. 179–203.

21 Cf. les lettres d'Ardier au marquis de Cœuvres du volume cité (note 14), dont la plupart ont été publiées par LOUIS DELAUAUD, Au Siège de La Rochelle (voir note 8), p. 121–176.

22 MALETTKE, La «Description sommaire de l'Empire d'Allemagne» (voir note 4), p. 314.

23 Ibid. Pierre DUPUY, Traitez touchant les droits du roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédés par divers princes voisins, et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes estrangers. Recherches pour montrer que plusieurs provinces et villes du royaume sont du domaine du roy. Usurpations faites sur les trois éveschez, Mets, Toul et Verdun, Paris 1655. Voir à ce sujet aussi les indications de CHURCH, Richelieu and Reason of State (voir note 4), p. 349–372.

24 DELAUAUD, Quelques collaborateurs (voir note 4), p. 142.

25 Pinerolo était un des passages évoqués dans le mémoire du 13 janvier 1629, voir Pierre GRILLON (éd.), Les Papiers de Richelieu. Section politique intérieure. Correspondance et papiers d'État, 7

La réponse de Godefroy était la première de toute une série de mémoires rédigés autour de l'annexion de Pinerolo en 1630 et 1631²⁶. Et Ardier les avait commandés probablement sans encore avoir reçu la nouvelle de la capitulation de la citadelle, le 31 mars²⁷. En remerciant Godefroy, Ardier évoqua les fondements de la politique italienne de Richelieu: le roi possède des droits fondés sur Pignerol et les Italiens veulent que la France ait une porte en Italie²⁸. Nous allons entrer plus loin dans une étude approfondie de la politique italienne de Richelieu vue par Ardier. Poursuivons maintenant la biographie d'Ardier.

Le changement, déjà annoncé en 1629, a lieu trois années plus tard. N'étant pas nommé successeur de Bouthillier au secrétariat d'État, Ardier suit Bouthillier qui quittait les Affaires Étrangères pour le bureau de la surintendance des finances. Mais Ardier n'y restait pas longtemps. Nommé *trésorier général de France et trésorier général des finances en la généralité de Paris*, Ardier entra en 1632 à la Chambre des Comptes. En 1634, il devient président de cette cour souveraine²⁹. Il entra donc dans la carrière de l'administration des finances qui avait été à l'origine de la fortune de son père. Son retrait du cercle des »créatures« de Richelieu s'explique peut-être par les différences entre Léon Bouthillier et La Vrillière³⁰ où Ardier prit parti pour son cousin. Une autre explication de ce changement consiste dans la plus grande réputation attachée à la charge d'un trésorier de France: elle ouvrait la voie à l'accession à la noblesse³¹. À l'âge de cinquante-cinq, en 1650, Ardier se retire de toute fonction officielle. Néanmoins il semble qu'il conservât de bonnes relations avec la cour du jeune roi parce qu'il remplit l'année suivante, à la satisfaction de Louis XIV une commission en Bretagne³².

Il paraît possible qu'il y a un lien entre la retraite d'Ardier et la seconde disgrâce de son parent Léon Bouthillier, comte de Chavigny, qui, rival de Mazarin dans la lutte

vols., Paris 1975–1985 (Monumenta Europae Historica), vol. 4, p. 26s. Sur l'ensemble du projet de Richelieu d'obtenir un passage à la France, voir ma thèse: Sven EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde – Frankreich und die norditalienischen Staaten (Mantua, Parma, Savoyen) im Zeitalter Richelieus (1624–1635)*, Münster 1999, p. 49–68.

26 Une analyse de ces différents mémoires se trouve dans mon livre, citée à la note précédente, p. 190–201.

27 AAE CP Sardaigne 11, fol. 356–357 Capitulation de la citadelle de Pinerolo, 30 mars 1630.

28 DELAUDAUD, *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 142s: *Je ne pouvais être mieux éclairé que j'ai été par votre lettre [...], et les papiers que vous m'avez envoyés des prétentions que peut avoir le Roi sur Pignerol. La dernière conduite de M. de Savoie y ajoute un nouveau droit, avec l'intérêt qu'ont tous les princes d'Italie, que sa Majesté y ait une porte ouverte pour leur secours. L'on travaille sur ce fondement à fortifier cette place de bons bastions royaux.* Sur le soin que prit Richelieu des travaux voir, par exemple, sa lettre à Servien, du 7 août 1632, dans: Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, 8 vol., Paris 1853–1877 (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Série I, 29), vol. 4, p. 336s., et EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 233–236.

29 PICCIONI, *Les premiers commis* (voir note 8) p. 85. CHABLAT, *Une famille de financiers* (voir note 8), p. 36. Une analyse de la charge de trésorier général dans: Jean-Paul CHARMEIL, *Les Trésoriers de France à l'époque de la Fronde. Contribution à l'histoire de l'administration financière sous l'ancien régime*, Paris 1964, p. 19–223.

30 RANUM, *Les Créatures de Richelieu* (voir note 3), p. 116.

31 CHARMEIL, *Les Trésoriers de France* (voir note 29), p. 67–84.

32 PICCIONI, *Les premiers commis* (voir note 8) p. 85. Citation: CHABLAT, *Une famille de financiers* (voir note 8), p. 36.

pour le poste de premier ministre, fut écarté du pouvoir. Et peut-être se retirait-il à cause de son comportement au sein de la Chambre des Comptes pendant la première Fronde. Ou peut-être Ardier décidait-il de se retirer de ses fonctions simplement pour vivre noblement dans ses domaines³³. Voilà des questions qui méritent une recherche approfondie: comment agit Ardier – ancien collaborateur de Richelieu – au sein de la Chambre des Comptes en opposition avec le roi et notamment avec le successeur du cardinal? En tout cas, le fait que la famille Ardier – d'origine auvergnate – eût choisi le Blésois pour y acheter quelques terres prouve les liens étroits avec les Phélypeaux qui étaient originaire de Blois et dont l'ascension avait commencé lors de l'assemblée des États Généraux en 1588³⁴. Il semble que la décision de se retirer de Paris et de ses fonctions n'ait pas été un exil forcé. Bien que vivant loin du cercle du pouvoir autour de Richelieu et plus tard de Mazarin sur son domaine de Beauregard en Blésois, Ardier restait en contact avec les hommes qui entraient sous Richelieu dans l'administration royale, comme en témoigne sa correspondance³⁵.

On retrouve un reflet de l'expérience vécue au centre du pouvoir et proche des hommes d'État dans la vie privée d'Ardier. Dans son château de Beauregard, il installa une galerie des hommes d'État célèbres, des séries de portraits des rois de France et de leur contemporains du règne de Philippe VI de Valois jusqu'à celui de Louis XIII. Parmi les 327 portraits peints sur pavés de carreaux de Delft, on trouve – pour ne citer que les contemporains d'Ardier – les portraits des personnalités dont l'époque porte l'empreinte: Richelieu et Mazarin bien sûr, mais aussi Philippe IV et le Conde-Duque Olivares, Ferdinand II et Wallenstein, Gustave-Adolphe, mais point Oxenstierna. Parmi les princes, on compte Charles Emmanuel I^{er} de Savoie et son fils Victor-Amadée I^{er} ainsi que le duc de Lorraine, suivi de plusieurs illustres généraux de la Guerre de Trente Ans. On trouve le même sujet de collection – les hommes célèbres – dans le palais du cardinal Richelieu à côté du Louvre. En choisissant ce sujet, dont les premières représentations se trouvent installées dans les palais toscans du XV^e siècle, le cardinal et son premier commis présentaient aux visiteurs leur connaissance de l'art et leur érudition³⁶. Ardier commanda des œuvres d'art

33 BLUCHE, Dictionnaire (voir note 14) p. 318. Georges DETHAN, Mazarin. Un homme de paix à l'âge baroque 1602–1661, Paris 1981, p. 186s. Chavigny entra, le 5 juillet 1652, dans le »gouvernement frondeur« de Condé, qualifié de »mentor politique« du prince, voir Michel PERNOT, La Fronde, Paris 1994, p. 306s., 320. Sur le rôle de la Chambre des Comptes pendant la Fronde parlementaire voir id., p. 71s., 94s. et passim. A. Lloyd MOOTE, The Revolt of the Judges. The Parliament of Paris and the Fronde 1643–1652, Princeton 1971, p. 89, 92 et passim.

34 BOURGEON, Balthasar Phélypeaux (voir note 12), p. 132.

35 Cf. les lettres au maréchal de Châtillon, BN, ms fr. 3766, fol. 57r; à Dupuy, BN Collection Dupuy 573, fol. 198r; au chancelier Séguier ms fr. 17 400, fol. 148s. Ardier laissa une fortune considérable, non seulement en espèces (1 400 000 livres) mais aussi dans le domaine de Beauregard, CHABLAT, Une famille de financiers (voir note 8), p. 37–40.

36 La série la plus connue des »hommes célèbres« est celle d'Andrea de CASTAGNO (vers 1419–1457) au Palazzo Carducci à Legnaia. L'histoire du sujet dans la littérature et l'art est expliquée par Martina HANSMANN, Andrea del Castagnos Zyklus der »Uomini famosi« und »donne famosa«. Geschichtsverständnis und Tugendideal im florentinischen Frühhumanismus, Münster, Hamburg 1993 (Bonner Studien zur Kunstgeschichte, 4), p. 26–98. Sur le palais Cardinal voir Bertrand DORIVAL, Richelieu inspirateur de Philippe de Champaigne, dans: Roland MOUSNIER (éd.), Richelieu et la Culture. Actes du colloque international, Sorbonne Novembre 1985, Paris 1987, p. 153–161, p. 155.

pour la construction de son hôtel particulier à Paris auprès des artistes les plus en vue de l'époque. Bien que sa collection ne contienne pas de chef-d'œuvres comme celles de ses contemporains, elle confirme la constatation de Jonathan Brown sur le rôle inspirateur du cardinal: »Richelieu's interest in the art of painting, as both patron and collector, inspired courtiers and royal officials to follow his lead, and from the 1630s on Paris began to experience a rising interest in picture collecting«³⁷. Son cousin Phélypeaux de la Vrillière ainsi que d'autres hauts fonctionnaires du royaume (Séguier, Créquy, Particelly d'Émery et Mazarin) rassemblaient dans leur maisons d'importantes collections et de grandes bibliothèques³⁸.

Nous ne savons pas si Ardier était également grand amateur de livres comme Richelieu. Durant son emploi comme premier commis, Ardier travaillait probablement dans la bibliothèque du cardinal où ses collaborateurs faisaient des recherches nécessaires pour la rédaction des traités servant à la légitimation de sa politique. L'inventaire de la bibliothèque du cabinet de Paul Ardier père au château de Beauregard montre son intérêt pour les événements actuels³⁹. Quelques-uns de ces livres légués à son fils concernaient directement le ressort du premier commis. Outre des livres de caractère religieux, on y trouve les »Lettres« du cardinal Ossat, recommandé par Abraham de Wicquefort pour étudier la technique des négociations⁴⁰, la »Guerra di Fiandra« du cardinal Bentivoglio, témoin des négociations qui terminaient la première phase de la guerre hispano-hollandaise en 1609⁴¹, et le »Ministre d'Etat« de Jean Silhon, académicien et propagandiste de Richelieu. Ardier fils avait vu probablement Bentivoglio lors de sa nonciature à Paris de 1616 à 1621 et a connu certainement Silhon qui avait écrit une »Apologie du traité de Monçon«⁴².

37 Jonathan BROWN, *Kings and Connoisseurs. Collecting Art in Seventeenth Century Europe*, New Haven, London 1995, p. 200.

38 Je remercie Mme Chablat-Beylot qui m'avait fourni une liste des portraits de la galerie d'Ardier au château de Beauregard. Voir aussi BN, ms. fr. 17 673, fol. 273r-280r, fol. 273r: »Memoire des Portraits qui sont dans la galerie du chasteau de Beauregard proche de Blois appartenant au president Ardier«. CHABLAT, *Une famille de financiers* (voir note 8), p. 40. Pour les collections de Créquy, Hémerly et Mazarin voir BROWN, *Kings and Connoisseurs* (voir note 37), p. 185-188, 200. Sur le mécénat de La Vrillière: Christel HAFFNER, *La Vrillière, Collectionneur et mécène*, et Sabine COTTÉ, *Un Exemple du »goût italien«: la galerie de l'hôtel de La Vrillière à Paris*, dans: *Seicento. Le Siècle de Caravage dans les collections françaises. Catalogue de l'exposition aux Galeries nationales du Grand Palais, 11 octobre 1988-2 janvier 1989, Paris 1988*, p. 29-38, 39-46. La collection des peintures de Séguier est présentée par Yannick NEXON, *La Collection des tableaux du chancelier Séguier*, dans: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 140 (1982) p. 189-214.

39 Archives de Beauregard, registre 68, fol. 45ss.

40 Arnauld d'Ossat (1536-1604), cardinal en 1599, employé dans diverses missions en Italie par Henri III et Henri IV. Les frères DUPUY éditaient ses lettres: *Lettres au roi Henri le Grand et à M. de Villeroy, depuis l'année 1594 jusqu'à l'année 1604*, Paris 1624. Abraham de WICQUEFORT, *De l'ambassadeur et ses fonctions*, 2 vol., La Haye 1682, vol. 1, p. 119. Parmi les portraits du château de Beauregard se trouve aussi celui d'Ossat, cf. la liste BN ms fr. 16 793, fol. 274v.

41 Voir Alberto MEROLA, *Bentivoglio, Guido (1577-1644)*, dans: *Dizionario biografico degli italiani*, vol. 8, Rome 1966, p. 634-638. Cardinal Guido BENTIVOGLIO, *Della Guerra di Fiandra*, Cologne 1633.

42 Jean de SILHON, *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie, avec trois traités de feu M. de Silhon, qui n'ont encore été vus*, 2 vol., Paris 1669. CHURCH, *Richelieu and Reason of State* (voir note 4), p. 164-171.

II.

C'est à la demande de Richelieu qu'Ardier écrit dès 1632 deux mémoires où il traite de la politique étrangère française de son temps. Nous disposons aujourd'hui encore de l'original de l'un des deux mémoires remis à Richelieu intitulé «Mémoire sur l'affaire des Grisons et Valteline» et daté «du mois d'oct^{re} 1634»⁴³. Ce mémoire raconte le conflit autour de la vallée de la Valteline du début du siècle jusqu'en 1631. L'autre s'appelle «Mémoires sur les affaires générales de la Chrestienté, au mois d'avril 1633»⁴⁴. On dispose, outre les manuscrits cités, de deux éditions postérieures. Les deux écrits ont été édités par Pierre Linage de Vauciennes en 1677 dans un livre intitulé «Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans». Linage de Vauciennes était secrétaire du roi et membre de la clientèle du chancelier Pierre Séguier⁴⁵. On pense que Linage a trouvé les deux «Mémoires» d'Ardier en rédigeant un catalogue de la bibliothèque Séguier. Il ne mentionne point Ardier dans l'avant-propos de son livre dédié à Louvois. Mais on ne doit pas mettre en doute sa déclaration qu'il avait reçu ses informations du chancelier Séguier. Louis Delavaud qualifie l'ouvrage de Linage comme un plagiat⁴⁶. Enfin, au XIX^e siècle, les «Mémoires sur les affaires générales» ont été attribuées au président du parlement de Paris, Matthieu Molé, et se trouvent insérés dans ses «Mémoires»⁴⁷.

Faute de place, il est impossible de suivre ici tout l'argument développé par Ardier dans son récit de l'affaire de la Valteline. Il traite les événements qui se sont déroulés

43 BN, ms fr. 4058, citation fol. 154v. Il en existe plusieurs copies (voir DELAVAUD, *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 206s.) dont une de la main des Dupuy: Collection Dupuy 529, de l'année 1639.

44 On trouve une version complète des «Mémoires sur les affaires générales de la Chrestienté du mois d'avril 1633» dans BN, ms fr. 17 984, fol. 1r-27v, reliés dans un même volume avec l'Histoire de la Valteline d'Ardier. Un autre exemplaire incomplet dans AAE MD France 253, fol. 14r-39r.

45 Cf. Yannick NEXON, *Le Mécénat du chancelier Séguier. Recherches sur un hôtel parisien au XVII^e siècle, l'activité d'un cercle littéraire et religieux et son influence*, dans: *Positions des Thèses soutenues à l'École Nationale des Chartes* (1976) p. 121-130, p. 125; ID., *Le Mécénat du chancelier Séguier*, dans: Jean MESNARD, Roland MOUSNIER (éd.), *L'Âge d'or du mécénat (1598-1661). Actes du colloque international CNRS mars 1983, Paris 1985*, p. 49-57, p. 53. La fille de Linage, Marie, dédia un recueil de «Questions d'amour» au chancelier, cf. Corrado ROSSO, *Le Chancelier Séguier et Marie Linage. Autour des «Questions d'amour»*, dans: MESNARD, MOUSNIER (éd.), *L'Âge d'or du mécénat*, p. 219-230. Mais ni Nexon ni Rosso fournirent d'autres informations sur la vie de Linage. Linage est-il un parent de «M^e Nicolas Linage, receveur des tailles en l'Élection d'Epernay»? (cité par BOURGEON, *Les Colbert avant Colbert* (voir note 7), p. 210).

46 Pierre LINAGE DE VAUCIENNES, *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans*, Paris 1677, une deuxième édition Cologne 1678. Que Linage ait été bibliothécaire (ou commis ou secrétaire) du chancelier Séguier est prouvé par une note du bibliothécaire Abbé Le Grand sur une feuille non numérotée du manuscrit fr. 4058 de la Bibliothèque nationale. Dans sa dédicace, Linage prétend avoir reçu ses informations de Séguier, cf. les citations de DELAVAUD, *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 207. L'abbé Le Grand rangeait au début du XVIII^e siècle les papiers de Richelieu et de Mazarin et connaissait aussi la bibliothèque de Séguier, alors en possession de l'évêque de Metz, cf. Guy THUILLIER, *La première école d'administration. L'académie politique de Louis XIV*, Genève 1996 (*École pratique des Hautes études, IV^e section, Hautes études médiévales et modernes*, 75), p. 38, 46.

47 Mathieu MOLÉ, *Mémoires*, éd Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC, 4 vol., Paris 1855-1857, vol. 4, p. 166-223.

dans de cette vallée qui était d'une grande valeur stratégique de 1601 environ jusqu'à la fin de la guerre de succession de Mantoue en 1631. Dès 1623, Louis XIII avait décidé d'intervenir en Valteline en formant une ligue avec le duc de Savoie et la république de Venise. Entre 1624 et 1626, les troupes des alliés étaient en campagne aux Alpes et au Piémont contre les Espagnols. Mais, en mars 1626, Richelieu approuva le traité de paix stipulé à Monçon par l'envoyé français en Espagne, Du Fargis. Le cardinal abandonna ses alliés italiens pour avoir les mains libres, pour pacifier les troubles à l'intérieur du royaume. Le traité portait désormais atteinte à la réputation française en Italie où Charles Emmanuel I^{er} de Savoie se rapprochait de l'Espagne. Pendant la guerre de succession de Mantoue (1627–1631), la Valteline et une partie du territoire des Grisons étaient occupée par les troupes impériales. Vers la fin de septembre 1631, les troupes impériales s'étaient retirées de la vallée et du territoire des Grisons occupés en 1629. Ainsi retournait-on aux stipulations du traité de Monçon de 1626.

Dès les premières lignes, Ardier révèle l'enjeu politico-stratégique de l'affaire. Les prétentions des Espagnols se fondaient sur l'ancienne dépendance de la Valteline du Milanais et surtout sur les efforts qu'ils avaient déployés pour soutenir la minorité catholique des Valtelins. La contestation religieuse était à l'origine du soulèvement de la Valteline de 1620 (*sacro macello*). Les sujets catholiques de la Valteline s'étaient révoltés contre la souveraineté des Grisons. Mais Ardier ne s'intéresse que peu au conflit religieux et insiste surtout sur la valeur stratégique de la vallée pour les Espagnols: la route qui menait de Milan par la Valteline vers l'Allemagne et surtout vers la Flandre et les Pays-Bas⁴⁸. Il opposait aux prétentions des Espagnols les justes et légitimes droits de la France d'intervenir de nouveau dans la vallée:

De maniere qu'il se peut dire pour fin et conclusion de ces memoires, que si la volonté du Roy est, et si elle estoit encore de faire passer ses armes [...] dans la Valteline et Comté de Bormio et de Chiavenne pour y restablir les Grisons, ses alliez, dans tous les droictz de souveraineté qui legitimement leur apartiennent, et y assurrer le droict que la France seulle a sur les passages de lad^e vallée, et comtez, que sa ma^{te} le pouvoit entreprendre avec fondement de droict, et justice, par les contraventions et Infractions faicte de la parte des Espagnolz et des Valtelins aud. Traicté de Monçon⁴⁹.

48 BN, ms fr. 4058, fol. 5r: *La raison principale sur laquelle les Espagnols fondoient leurs pretentions pour les passages estoit qu'ilz avoient fait des despenses de plusieurs millions pour defendre la religion catholique en la Valteline de laquelle l'occasion les ayant rendu maistres, outre le droit qu'ilz pretendoient que l'Estat de Milan y avoit de toute ancienneté, ilz estimoient que le moins qu'ilz devoient, en restituant lad^e vallée, estoit de se reserver les passages pour faire passer leur gens en Flandres et en Allemagne, veu mesme qu'ilz avoient leurs armes à la main en d^{tes} pays contre les Helvetiques.* Sur l'affaire de la Valteline voir le travail monumental d'Édouard ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, Berne, 10 vol., Paris 1900–1935, surtout les vol. 3 et 4. À ajouter la thèse d'Andreas WENDLAND, *Der Nutzen der Pässe und die Gefährdung der Seelen. Spanien, Mailand und der Kampf ums Veltlin (1620–1641)*, Zürich 1995 et Georges LIVET (éd.), *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, vol. 30, 1–2: Suisse, Paris 1983, vol. 30, 2, p. 675–679.

49 Ibid. fol. 154v. Les infractions des Espagnols contre le traité de Monçon sont énumérées dans AAE CP Grisons 6, fol. 340r-343r: »Contraventions au traité de Monçon« [1627].

Pour l'auteur, il s'agit d'une question de réputation et de raison d'État. Le roi doit aider ses alliés pour rétablir le *status quo* de 1626⁵⁰. Cet appel d'Ardier sera repris en novembre 1634 quand Louis XIII décida d'envoyer Henri de Rohan avec environ 12 000 hommes en Valteline⁵¹.

Passons aux *Affaires générales* qui contiennent une vision plus vaste de la situation politique de l'Europe au milieu de la Guerre de Trente Ans. L'analyse va montrer que ce mémoire est plus qu'une «apologie, très bien présentée, de la diplomatie de Richelieu» (Delavaud) et que son contenu est plus que «purely pragmatic and devoid of other considerations»⁵². Dès le début, Ardier annonce qu'il se concentrera sur une *information prompte* étant impossible de traiter d'une façon détaillée toutes les *affaires générales de la Chrestienté*. C'est la raison pour laquelle il ne s'occupe que des événements concernant directement la politique française. Il insiste sur l'importance de l'étude des origines des conflits actuels, car ce n'est *que sur le fondement du passé et du présent [que] l'on puisse juger de l'avenir selon qu'il convient au bien de l'Etat*⁵³. Ardier évoque donc ici comme principe fondamental sa méthode, le concept d'«*historia magistra vitae*», très répandu dans le monde des érudits du XVII^e siècle⁵⁴.

La lecture des *Affaires générales* commence par l'affaire de la Valteline, suivie d'une analyse de la guerre de succession de Mantoue et de la guerre entre l'Espagne et les Provinces Unies. Vers la fin se trouve un abrégé de la guerre d'Allemagne et quelques remarques sommaires sur l'Angleterre. La question de la Lorraine n'est plus d'un grand intérêt pour Ardier. Il évoque les traités de Vic et de Liverdun (janvier/juin 1632). Les Français ayant occupé une grande partie du duché (février 1633), Ardier se contente d'un jugement positif sur les succès français contre Charles IV de Lorraine⁵⁵. La méthode d'analyse appliquée par l'ancien commis est pour chaque sujet la même: le récit des événements est suivi d'un examen des conséquences des décisions prises ou à prendre par le roi. Ensuite Ardier esquisse des conceptions d'une politique future qui est souvent identique à celle déjà poursuivie.

Le choix d'Ardier de commencer par la Valteline s'explique facilement. L'entrée de Richelieu au conseil est un tournant de la politique étrangère française. Ce qui est démontré par l'intervention militaire de la France au-delà des Alpes immédiatement

50 BN, ms fr. 4058, fol. 154v.: *Que sa ma^{te} estant obligée par Interest d'estat et de reputation de faire reparer le tort qui est fait aux Grisons, ses aliez, et la detention de la Valteline et desd^{es} comtez, la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne ne se peut faire pour fermement establi que les choses ne soient remises en lad^e Valteline comtez de Bormio et de Chiavenna en l'estat auquel elles sont réglées et ordonnées par le traicté de Monçon.*

51 Jean BÉRENGER, Philippe LOUPÈS, Jean-Pierre KINTZ, *Guerre et paix dans l'Europe du XVII^e siècle*, Paris 1991 (Regards sur l'histoire, 79), p. 110.

52 DELAUAUD, *Quelques collaborateurs* (voir note 4), p. 217. CHURCH, *Richelieu and Reason of State* (voir note 4), p. 351.

53 AEE MD France 253, fol. 14r.

54 Cf. Reinhart KOSELLECK, *Historia Magistra Vitae. Über die Auflösung des Topos im Horizont neuzeitlich bewegter Geschichte*, in: ID., *Vergangene Zukunft. Zur Semantik vergangener Zeiten*, Frankfurt 1979, p. 38–66, p. 40–44.

55 Sur la politique française à l'égard de la Lorraine cf. Rainer BABEL, *Zwischen Habsburg und Bourbon. Außenpolitik und europäische Stellung Herzogs Karls IV. von Lothringen und Bar vom Regierungsantritt bis zum Exil (1624–1634)* (Beihefte der Francia, 18), Sigmaringen 1989.

après sa nomination. Le premier commis Ardier en a été le témoin. À partir de cette époque, la France est impliquée dans les *affaires générales de la chrétienté*:

[...] *la France [...] ayant eu pour but d'entretenir la paix au dehors même avec Espagne a quelque prix que ce fust [...] veut dès à présent [...] relever le nom et la réputation du nom français parmy les Estrangers et plutost prendre les armes pour opposer aux entreprises des Espagnols et de la maison d'Autriche que de souffrir l'oppression des alliez de cette couronne, desquels la ruine estoit sans doute capable de porter coups a la grandeur de cette monarchie*⁵⁶.

Que l'Espagne et la maison d'Autriche soient mêlées à tous les conflits contemporains de la chrétienté constitue le fil rouge de la réflexion d'Ardier. Même avant que Richelieu n'ait abandonné la politique plutôt paisible de Marie de Médicis, la paix avec l'Espagne signifiait un état exceptionnel pour la France comme le suggère l'aditif *même avec Espagne*. On peut conclure que l'Espagne et la maison d'Autriche sont les adversaires quasi naturelles de la France dans les affaires de la chrétienté. La politique européenne de l'Espagne – aux yeux d'Ardier – n'est caractérisée que par l'oppression des petits États. Laisser agir les Habsbourg aurait menacé l'existence même de la France. Tenant compte de ces conditions, on peut expliquer la conception d'Ardier du rôle de la France en Europe et la légitimité de l'intervention française dans les conflits contemporains. Le roi de France doit défendre sa réputation de protecteur de la liberté des États européens non soumis aux Habsbourg⁵⁷. Pour éviter des atteintes à leur réputation, Louis XIII et Richelieu ont décidé d'accepter le défi de l'Espagne. Pour en venir à bout, ils cherchent à fonder des alliances avec les adversaires de la maison d'Autriche.

La description du conflit de la Valteline montre la lucidité d'Ardier. Il se concentre sur les résultats de l'intervention française et – en se fondant sur l'examen du traité de Monçon qui termina provisoirement la guerre dans les Alpes en 1626 – évoque le problème fondamental: la question de la souveraineté grisonne sur la Valteline. Car les Espagnols continuent à soutenir les Valtelins catholiques contre leurs seigneurs Grisons⁵⁸. Bien que ce traité ait constitué une défaite de Richelieu, Ardier conseillait son utilisation et ne serait-ce que comme future base de négociation. En fait, les sti-

56 AAE MD France 253, fol. 14v. Je renonce – comme Ardier – à présenter un exposé détaillé des conséquences intérieures du tournant de 1624 ainsi que de celui de 1630. Voir Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585–1643)*, Paris 1992. Un «classique» concernant la lutte entre Richelieu et le parti dévot: Georges PAGÈS, «Autour du grand Orage». Richelieu et Marillac. Deux politiques, dans: *Revue Historique* 179 (1937) p. 63–97. Une dernière mise au point des événements de la journée des Dupes se trouve dans CHEVALLIER, *Louis XIII* (voir note 16), p. 379–407.

57 Cf. Rainer BABEL, *Frankreichs Gegner in der politischen Publizistik der Ära Richelieu*, dans: Franz BOSBACH (éd.), *Feindbilder. Die Darstellung des Gegners in der politischen Publizistik des Mittelalters und der Neuzeit* (Bayreuther Historische Kolloquien, 6), Cologne, Vienne, Weimar 1992, p. 95–116, p. 101ss. Voir aussi Henri MÉCHOULAN, *L'Espagne dans les textes français*, dans: ID. (éd.), *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, Paris 1985, p. 423–446, témoignages de Richelieu: p. 424s., 427, 436.

58 AAE MD France 253, fol. 15r–v. *La réputation du Roy ne luy permet pas de faire iamais aucun traité qui oste la souveraineté aux Grisons*, note Richelieu en 1625, AAE CP Grisons 4, fol. 460r. Néanmoins la dernière étude sur le conflit confirme que le traité de Monçon n'a pas résolu la question de la souveraineté des Grisons, cf. WENDLAND, *Der Nutzen der Pässe* (voir note 48), p. 135s.

pulations de Monçon, à l'insu des traités des années 1630 entre les Grisons et le gouverneur espagnol de Milan, seront la référence pour les ambassadeurs français à Münster⁵⁹.

Mais à côté des problèmes religieux et juridiques de l'affaire se pose l'enjeu stratégique. Le contrôle de la vallée facilite le marche des troupes espagnoles vers la Flandre et l'Allemagne pour secourir l'empereur Ferdinand II. L'idée d'un rétablissement de la souveraineté des Grisons dans la vallée, combinée avec la clôture de la vallée pour les *Tercios* de Milan, était inacceptable pour l'Espagne⁶⁰. Ardier constate une baisse de l'influence française dans les Alpes, due à la perte de la mainmise des Grisons sur la Valteline comme à la faiblesse et la discorde des cantons suisses. C'est pourquoi les Espagnols ont le choix entre les différents cols pour faire passer leurs troupes vers le Nord. Le droit français de surveiller les passages alpins acquis par Henri IV n'existe plus⁶¹. Ardier cherche les responsabilités non seulement dans la négligence française mais accuse surtout les suisses de mollesse et de corruption. Il ne reste que la seule réputation guerrière des soldats suisses qui ont déjà perdu beaucoup de leur force. Les diplomates français devront dès maintenant exhorter les Suisses à une action solidaire pour fermer les passages à l'armée du duc de Feria⁶². En guise de conclusion, Ardier constate qu'il faut équiper les envoyés français de caisses d'argent bien remplies pour soutenir le parti anti-espagnol dans les cantons. Par ce moyen, on aura une plus grande garantie de succès⁶³.

L'étude de la situation politique de l'Italie est dominée par la guerre de succession de Mantoue et ses conséquences. Ardier passe vite aux événements liés à la mort du dernier Gonzague en 1627. Il s'intéresse beaucoup aux stipulations du traité de paix de Cherasco et évoque la querelle des prétendants sur l'héritage des Gonzague, entre les ducs de Nevers, Savoie et Guastalle et n'oublie pas les revendications de la duchesse douairière de Lorraine, sœur du duc Vincent I^{er} (1562/87–1612). Le succès français – l'annexion de Pignerol – et l'explication des droits savoyards sur le Montferrat dominant son récit tandis qu'il passe sous silence le refus de Richelieu de ratifier le traité de Ratisbonne du 13 octobre 1630. Ce refus ouvrait la voie aux négociations de Cherasco et rendait possible la réussite française⁶⁴.

59 AEE MD France 253, fol. 15r–17v. Cf. Fritz DICKMANN, Kriemhild GORONZY, Ernst SCHIECHE (éd.), *Acta Pacis Westphalicae*, Serie I: Instruktionen, t. 1: Frankreich–Schweden–Kaiser, Münster 1962, p. 44s.

60 AAE MD France 253, fol. 17v.

61 Cf. Edouard ROTT, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie. La lutte pour les Alpes 1598–1610*, Paris 1882, p. 219.

62 En été 1633, Feria franchit avec ses troupes les Alpes et entra en Alsace où il mourut avec la plupart de ses soldats de la peste pendant l'hiver. L'année suivante, le Cardinal-Infant Ferdinand le suivit pour se réunir avec l'armée impériale, cf. Albert VAN DER ESSEN, *Le Cardinal-Infant et la politique européenne de l'Espagne (1609–1634)* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^e Série, 21), vol. 1, Bruxelles 1944.

63 AAE MD France 253, fol. 19r.

64 Ibid. fol. 19v–20r. Pour les négociations de Ratisbonne et Cherasco cf. Romolo QUAZZA, *La Guerra per la successione di Mantova e del Monferrato (1628–1631)* (Publicazione della reale Accademia Virgiliana, Serie II, 5, 6), 2 vol., Mantoue 1926, vol. 2, p. 182–304. Une analyse des origines de la guerre se trouve dans: David PARROTT, *The Mantouan Succession 1627–1631: a Sovereignty Dispute in Early Modern History*, dans: *English Historical Review* 112 (1997) p. 20–65.

Ardier insiste sur l'importance de l'acquisition de Pignerol. C'est *la plus utile, glorieuse et importante acquisition* que le roi ait jamais pu faire⁶⁵. La valeur stratégique de Pignerol est très grande. Cette forteresse ne suffit néanmoins pas à garantir la sûreté des alliés comme Venise ou le pape (que Ardier compte parmi les alliés du roi bien que celui-ci se déclarât neutre). Pignerol ouvre la voie vers l'Italie pour les armes françaises. La Lombardie espagnole constituait le seul obstacle à surmonter avant que l'on ne pût joindre les Vénitiens. Pour la franchir, il y aura besoin d'une forte et puissance armée⁶⁶. La possession de Pignerol rend désormais possible une campagne en Italie, car on dispose maintenant d'un *grand arsenal et magasin de vivres et munitions* d'où l'on peut rassembler ses forces si le roi se *resoudra d'en faire passer en Italie, soit pour y conquérir ou recevoir le patrimoine de leur ayeulx, ou pour y donner secours aux princes leurs alliez*⁶⁷.

Les avantages politiques sont aussi évidents, car la présence française à Pignerol donne à la France un allié jusqu'alors instable: Louis XIII *unit et attache à ses interests et volonté non seulement par raison mais encore par force le duc de Savoye*, et en même temps, il propose aux autres princes une alternative à la domination des Espagnols⁶⁸. En somme, la guerre de succession de Mantoue et les nouvelles alliances ont, aux yeux d'Ardier, amené un renversement du système politique de la péninsule comparable seulement à celui inauguré par le traité de Cateau-Cambrésis:

*cette union est de soy assez puissante non seulement pour faire contrepoids mais pour donner la Loy a la faction d'Espagne en Italie, qui depuis le traicte de Chateau en Cambresis [...] y avoit jusqu'a ces années dernieres pretendu une autorité comme absolue à l'exclusion entiere de la France*⁶⁹.

Le grand intérêt de Pignerol était le soutien stratégique que la ville pouvait fournir à la garnison française de Casal⁷⁰. En ce qui concerne les circonstances dans lesquelles la ville est entrée en possession du roi, Ardier évoque la version officielle. Il présente au lecteur les traités de cession de Mirafiori et de Turin (octobre 1631 et juin 1632) et le dédommagement à faire au duc Victor-Amédée I^{er} de Savoie. Bien qu'à l'origine le mémoire ne fût pas destiné au public, Ardier n'y soulève pas les véritables raisons de cette cession. Celle-ci relevait du secret d'État⁷¹.

Louis XIII acquit Pignerol par un traité secret conclu entre Victor-Amédée et les envoyés français, Servien et Toiras, le 31 mars 1631, lorsque le traité de paix n'était pas encore signé. Pour dédommager le duc de la perte de Pignerol, Louis XIII donna à son beau-frère Victor Amédée I^{er} une partie du duché de Montferrat. Victor Amé-

65 AAE MD France 253, fol. 19r. Voir aussi la lettre d'Ardier à Richelieu accompagnant son mémoire sur la Valteline où il constate que la conquête de Pignerol était plus importante »que le trouble du Mantouan«, DELAUDAUD, *Quelques collaborateurs* (voir note. 4), p. 204.

66 AAE MD France 253, fol. 19r: *Pignerol qui donne à la verité une entrée aux armes de France mais elle n'est pas commode pour donner secours au Pape aux Venetiens et autres princes d'Italie eloignez parceque l'Estat de Milan est entre deux, par les places et forces duquel une armee peut estre arresté si elle n'est assez puissante pour attaquer ledit Estat.*

67 Ibid. fol. 19r-v.

68 Ibid.

69 Ibid. fol. 19v.

70 Ibid. fol. 20v-21v.

71 C'est Mathieu Molé qui évoque la possibilité d'une publication, MOLÉ, *Mémoires* (voir note 47), vol. 2, p. 189-191.

dée reçut par le traité de paix de Cherasco non seulement la satisfaction de ses droits sur le Montferrat fondés sur l'héritage des Gonzague mais aussi le prix d'achat pour Pignerol. Servien inséra dans la liste des territoires acquis par la Savoie quelques terres (notamment la ville d'Asti) que le duc de Mantoue avait refusé de céder. En le nommant dans la liste qui constituait l'article secret du traité de Cherasco du 6 avril, le duc de Mantoue les perdait désormais. Il est évident qu'on ne voulait point parler de ce fait ni de l'autre condition de la négociation: le roi de France promettait d'aider le duc à conquérir dans un délai de trois ans la république de Gênes. Les articles cités et présentés par Ardier servirent seulement pour tromper la vigilance des Espagnols qui n'auraient jamais accepté la paix dans ces conditions⁷².

On voit ici que même deux ans après, il était encore interdit de parler des véritables conditions de l'acquisition de Pignerol. Comme premier commis de Bouthillier, Ardier en avait certainement connaissance. Même après la disparition de Richelieu, on continuera à tenir secrets ces traités de 1631⁷³. Le projet de conquête de Gênes était incompatible avec le rôle de *libertator d'Italia* réclamé par Richelieu pour le roi.

Les commentaires d'Ardier sur la valeur politique et stratégique de Pignerol révèlent le but de la politique italienne de Louis XIII et de Richelieu. L'idéal serait la restauration de l'influence française jadis exercée sous le règne de François I^{er} et Henri II. Cela va de pair avec la rentrée en possession des territoires sous gouvernement français au début du XVI^e siècle (duché de Savoie, une partie du Piémont, le duché de Milan). Le désir de rentrer à Milan ou au Piémont n'est pas le résultat de l'envie de conquête du roi, mais la conséquence des lois fondamentales du royaume qui interdisent l'aliénation et l'abandon du domaine de la couronne⁷⁴. C'est-à-dire que l'acquisition de Pignerol ne met pas du tout fin à une expansion française au-delà des Alpes. Mais en insistant sur la nécessité de former une «union» avec les États italiens, on voit que la politique française ne vise pas simplement la révision du traité de Cateau-Cambrésis. Ce sont les États italiens qui doivent profiter de l'affaiblissement en détruisant l'hégémonie espagnole sur la péninsule. La France voulait être le garant du nouvel ordre en l'Italie, et, pour exercer cette fonction, il faut posséder au moins une entrée en Italie⁷⁵.

72 Les traités de paix de Cherasco ont été signés le 6 avril, et, après une plainte espagnole contre le règlement prévu pour le retrait des troupes, définitivement le 19 juin 1631. Pour une analyse détaillée de la politique italienne de Richelieu, et surtout des négociations de 1631 à 1635, voir EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 133–326. Voir aussi Romolo QUAZZA, *Una pagina di storia diplomatica franco-sabauda*, in: *Convivium* 8 (1936) p. 292–331.

73 On ne trouve – bien sûr – rien sur le traité secret dans le «Mémoires» de Richelieu, mais quand même une justification de l'acquisition, cf. *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, éd. MICHAUD-POUJOLAT (Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, Serie II, 7–9), vol. 8, p. 423s. La publication du mémoire d'Ardier par Linage contribue à maintenir la version officielle. Henri GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, 3 vol., Paris 1758, vol. 2, p. 163 mentionne le traité secret.

74 Voir DICKMANN, *Rechtsgedanke* (voir note 4), p. 52–70. Le président du Parlement de Toulouse, Le Masuyer, évoque les lois fondamentales dans une lettre à Richelieu à l'occasion de la conquête de la citadelle de Pignerol, en mars 1630, cf. GRILLON, *Papiers de Richelieu* (voir note 25), vol. 5, p. 229, lettre du 21 avril 1630.

75 Au moment où Ardier écrit ce mémoire, Richelieu n'avait pas encore renoncé au rêve de récupérer le duché de Milan, cf. DICKMANN, *Rechtsgedanke* (voir note 4), p. 65–70. Après 1635, les réalités de la guerre contraignaient le cardinal à abandonner le projet d'une occupation durable de Milan.

À partir d'un exposé de la situation de l'époque, Ardier démontre comment Louis XIII peut profiter de sa nouvelle réputation en Italie. Traçant le tableau des innombrables disputes et querelles des Italiens entre eux, l'ancien commis insiste sur le fait qu'il faudrait absolument empêcher qu'une guerre n'éclate⁷⁶. Le roi devrait se présenter comme intermédiaire bienveillant et succéder à l'Espagne comme médiateur dans le conflit entre Gênes et la Savoie qui se disputaient la domination du fief Zuccarello. La politique française vise à un apaisement entre les princes et républiques italiens et ensuite à les unir dans une grande alliance avec la France. Ainsi peut-on affronter la puissance tyrannique de l'Espagne:

Les interests de la France opposés en toutes choses a ceux d'Espagne [...] elle doit toujours desirer la paix entre les princes d'Italie, afin qu'estant bien unis ensemble ils puissent faire contrepoid [sic!] à la puissance d'Espagne pour la seureté et conservation de leurs Estats et de leur liberté et souveraineté⁷⁷.

Ainsi, Ardier décrit non seulement d'une façon très précise la politique italienne de Richelieu de 1632 à 1635, il montre aussi qu'avant que la puissance espagnole ne soit visiblement affaiblie, une paix entre les deux puissances est presque impossible. Un premier pas vers une *juste balance* entre Paris et Madrid sera la fondation d'une alliance franco-italienne. Cette ligue a pour but la *seureté et conservation de la paix d'Italie, et en particulier la deffence des Etats de ceux qui y entreront*. On devrait essayer d'y faire entrer tous les *princes qui ont des Estats en Italie, sans en exclure les Espagnols et d'en rendre le Pape promoteur comme une union qui n'a autre fin que l'affermissement de la paix⁷⁸*.

La France profiterait d'une telle ligue. La sûreté de Pignerol en serait renforcée car tous les membres se déclarent garants de leurs possessions et ainsi défenseurs du nouveau *status quo* créé par les traités de Cherasco. Si l'Espagne refusait d'y adhérer, elle se retrouverait encerclée par la ligue en Lombardie et isolée dans le royaume de Naples et Sicile, le Pape fermant ses frontières aux convois espagnols. Si l'Espagne y adhérerait, les Espagnols ne pourraient plus régler une querelle comme celle avec la Savoie sur les fiefs impériaux de Roccaverano, Olmo et Cesole en y envoyant un *tercio*⁷⁹. Les projets de ligue développés à partir de 1629 par Richelieu et ses collabora-

76 AAE MD France 253, fol. 22v-27v. Ardier mentionne, bien informé, le conflit entre le duc de Savoie et la république de Gênes autour de la possession du fief impérial de Zuccarello, cf. Romolo QUAZZA, *Genova Savoia e Spagna dopo la congrua del Vachero*, dans: *Bolletino-Storico-Bibliografico-Subalpino* 31 (1929) p. 265-326; 32 (1930) p. 171-216. Giorgio CASANOVA, *La Liguria centro-occidentale e l'invasione franco-piemontese del 1625*, Gênes 1983. La querelle entre le duc et Venise concerne le droit de porter le titre de *roi de Chypre*, titre d'une simple (mais importante) valeur cérémoniale, et le conflit entre le Pape et la Sérénissima concerne la frontière entre la terre ferme et l'État d'Église dans le delta du Po, cf. Gaudenzio CLARETTA, *Delle principali Relazioni fra Venezia e Savoia nel secolo XVII*, in: *Nuovo Archivio Veneto* 9 (1895) p. 251-324. Ludwig von PASTOR, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, 16 vols., Fribourg 1901-1933, vol. 13, 2 (1929) p. 717. La médiation française entre le Pape et Venise est mentionnée dans les »Mémoires« du cardinal de Richelieu, éd. MICHAUD-POUJOLAT (voir note 73), vol. 8, p. 508s. Voir aussi AAE CP Venise 48, fol. 320 et AAE CP Rome 56, fol. 315v-328v: *Des differents entre le Pape et les Venetiens et de l'accomodement d'iceux et de la ligue proposée avec les Princes d'Italie*.

77 AAE MD France 253, fol. 25v.

78 Ibid. fol. 28r.

79 Voir sur cette dispute VAN DER ESSEN, *Le Cardinal-Infant* (voir note 62), p. 111-117. L'envoyé français à Turin informait Richelieu de ces événements dans ses dépêches de juillet 1633, dans AAE CP

teurs prévoient pour le cas d'un litige entre ses membres le jugement d'un arbitre, soit d'un troisième membre de la ligue, soit du Pape⁸⁰.

Mais Ardier ne cache pas que la réalisation du projet de la ligue a rencontré jusqu'alors beaucoup d'obstacles. La république de Venise se retire de ses engagements internationaux pour remédier aux pertes causées par la guerre de Mantoue et par la peste des années 1630 et 1631. Le Pape refuse d'y entrer en disant que sa position de »père commun« de la Chrétienté l'empêche de prendre parti dans la lutte entre les princes (ce qui ne l'empêchera pas de déclencher, en 1641, une guerre contre le duc de Parme). Le grand-duc de Toscane, les ducs de Modène, de Parme et Plaisance, la république de Gênes sont encore irrésolus. Tous ont montré dans les dernières années une *grande soumission et dépendance vers l'Espagne*⁸¹. Désormais la situation ne donne point lieu à désespérer. Depuis le retour de la France en Italie, on remarque un changement dans l'ancienne obédience envers l'Espagne. Le grand-duc refuse d'entretenir des soldats pour la défense de Milan en temps de paix. Et Odoardo Farnese, duc de Parme et Plaisance, n'a voulu accepter le commandement des troupes espagnoles en Flandre (il renonça ainsi à la tradition familiale) et ferma en même temps l'entrée de la forteresse Sabbioneta aux Espagnols. Seul le duc de Modène se montre résolu à suivre sans opposition les ordres de Madrid⁸². Ardier est persuadé de trouver parmi les membres fondateurs de la ligue les ducs de Savoie et de Mantoue ainsi que Venise, malgré son penchant pour la neutralité. Et il est convaincu que d'autres ne manqueront d'y adhérer⁸³. Ardier n'attend pas l'entrée de l'Espagne dans la ligue. L'établissement des Français à Pignerol a porté une grave atteinte à l'Espagne qui avait pu jouir jusque-là de la réputation de *juge et [d']arbitre* de l'Italie. Ils n'ont qu'un intérêt: chasser les Français d'Italie⁸⁴. C'est pourquoi il sera indispensable de suivre de près les événements au Nord des Alpes, en Flandre et en Allemagne. Si la maison de Habsbourg arrive à y dicter la paix, on doit compter sur une attaque de Pignerol ou sur un coup de main contre Mantoue d'où les Espagnols ne se retireraient qu'après la sortie des Français de Pignerol⁸⁵.

Sardaigne 22, fol. 165–169. En 1648, le duc de Savoie devient le souverain des fiefs cités, l'empereur renonce donc à ses droits de suzerain, cf. le Traité de Munster, IPM § 96.

80 Un commentaire détaillé des différents projets pour une ligue d'Italie se trouve dans EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 241–271.

81 AAE MD France 253, fol. 29r.

82 Ibid. fol. 29v–30r. À l'égard d'Odoardo Farnese, Ardier constate: [...] *il faut remarquer la bonne volonté dud. prince plutost que toute autre chose, et considerer que luy et les autres de cette qualité en Italie ne se soumettent au Roy d'Espagne que par crainte, et non par aucune inclination qu'ils ayent pour luy, et que l'acquisition de Pignerol produit de grandes effects en leurs esprits et les rend plus ferme contre la tyrannie des Espagnols.* Outre mes recherches sur les relations entre la France et Parme, dans: EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 277–281, 293–294, cf. Guiseppe DREI, *I Farnese. Grandezza e decadenza di una dinastia italiana*, Rome 1954, p. 201–217.

83 AAE MD France 253, fol. 28r–v: *Neanmois l'on peut tenir pour constant que lesd. trois princes scavoir Venise, Savoye et Mantoue ne manqueront au besoin de concourir et s'accorder aux intentions de sa Maiesté au fait de ladite Ligue qui ne tend qu'a leur propre conservation, Il est bien vray que les autres princes d'Italie y ont pareil interest, mais il n'y pas lieu de se promettre qu'ils y entrent quoy qu'ils en soient recherchez au nom du Roy.*

84 Ibid. fol. 28v.

85 Ibid. fol. 22r–v.

La politique à suivre à l'égard des Pays-Bas et de l'Allemagne est un transfert de celle poursuivie (et à poursuivre) en Italie. En concluant des traités d'alliances avec les adversaires des Habsbourg, le roi se crée la possibilité d'y intervenir. On doit chercher à conclure une alliance avec les Provinces-Unies, ce qui répond au besoin de sécurité français, soit en cas d'une paix entre La Haye et Madrid (on était en train de la négocier), soit en cas d'une continuation de la guerre⁸⁶. Si les Provinces-Unies se résolvent à faire la paix, cela entraînerait en conséquence un renforcement du pouvoir impérial en Allemagne et représenterait un grand danger pour les États protestants de l'Empire. Ayant vaincu les protestants, l'empereur et le roi d'Espagne – Ardiere en est sûr – iraient attaquer à nouveau les Provinces-Unies⁸⁷.

C'est pourquoi il faut non seulement supporter les Hollandais mais aussi renforcer les adversaires de l'empereur en Allemagne. Un premier succès a été l'intervention du roi de Suède dont les victoires rendaient possible la réussite française en Italie⁸⁸. Mais Gustave Adolphe mort au combat, le parti protestant manque de successeur, qui n'est point trouvé en la personne de l'électeur de Saxe⁸⁹. En Allemagne, la situation est encore plus compliquée à cause de la lutte acharnée entre les confessions. Ardiere s'efforce de défendre l'alliance du roi avec la Suède, puissance protestante. En s'alliant avec le roi Gustave Adolphe, Louis XIII n'a point trahi la cause du catholicisme: *car il n'a pas defaillly a ce que pouvoit estre desiré d'un Roy tres chrestien pour la religion catholique en Allemagne, puisque par le même traité par lequel il avoit promis aud. Roy de Suede le secours d'un million de livres led. Roy estoit obligé de permettre l'exercice de la Religion catholique apostolique et romaine en tous les lieux qui seroient par luy occupez selon les constitutions de l'Empire et de laisser en son entiere le libre exercice de lad. Religion*⁹⁰.

Comme en Italie le roi doit chercher à unir les princes, soit catholiques, soit – en Allemagne – les princes protestants (les calvinistes inclus), *affin que par cette union ils fassent cesser tous les differends sur le fait de religion et qu'en faisant lad^e paix ilz puissent remettre l'Empire en sa première liberté, et l'establir de telle sorte par la*

86 Ibid. fol. 33v–34r: *Que s'ils inclinent a la paix ou treve sa Maiesté pourroit [...] leur donner la garantie pour seureté des choses qui leur seront promises de la part d'Espagne avec cette condition reciproque, que la paix se rompant entre les Espagnols et les Holandois, sa Maiesté assistera les Estats de toutes ses forces, et se declarera ouvertement contre l'Espagne, comme au semblable s'il arrive rupture entre la France et l'Espagne que les Estats se joindront a sa Maiesté pour conionctement avec elle faire la guerre contre l'Espagne, cf. fol. 34v–35r. Sur les négociations entre la Hollande et l'Espagne en 1632 voir Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic and the Hispanic World 1606–1661*, Oxford 1982, p. 237–249.*

87 AAE MD France 253, fol. 35v–36r.

88 En 1639 Richelieu constate l'importance de l'intervention suédoise au moment où les forces impériales étaient concentrées en Italie, AVENEL, *Lettres de Richelieu* (voir note 28), vol. 6, p. 577–580, *Mémoire pour le S^r de Houssaye*, 16 octobre 1639, p. 578.

89 Voir le jugement sur l'électeur de Saxe, AAE MD France 253, fol. 38r: *un prince de peu de capacité, de courage et d'experience, plus desireux de conserver le sien que d'accroiste ses limites, plus amateur du repos et des exercices de la paix ordinaires aux Allemans que jaloux de la gloire et du bien qui se peut acquerir par les armes.*

90 AAE MD France 253, fol. 37r. Sur les articles en faveur de la religion catholique dans l'alliance franco-suédoise cf. Jörg WOLLENBERG, *Richelieu. Staatsräson und Kircheninteresse. Zur Legitimation des Kardinalpremiers*, Bielefeld 1977, p. 46–50.

*confirmation des anciennes constitutions [...] qu'elles ne puissent à l'avenir estre violés par quelque puissance que ce puisse estre, ni mesme par la maison d'Autriche au prejudice de l'autorité franchises et privilèges des électeurs princes et autres membres de l'empire*⁹¹.

Pour arriver à ce but, le roi de France prête volontiers sa main, soit par la voie de la négociation si l'empereur donne son consentement, soit par la voie des armes. Ardier trace le plan, presque utopique à cette époque, d'une réconciliation entre catholiques et protestants pour renverser la domination habsbourgeoise:

*le Roy ne n'y peut tenir une meilleure conduite que de conforter les protestans en leur union, leur continuer son assistance, afin qu'ils ne succombent, les disposer de s'unir avec les catholiques et ceux-ci avec eux, et tous ensemble, contraindre la maison d'Autriche de venir à une bonne et juste paix; d'accompagner tous les offices de l'approche d'une armée puissante sur la frontière [...] pour asseurer la conversation des places qu'il tient en Allemagne*⁹².

La *bonne paix* évoquée par Ardier doit assurer la position médiatrice de Louis XIII, c'est-à-dire qu'il mérite une satisfaction. Cette contrepartie consiste en certaines revendications territoriales qui sont en même temps indispensables pour garantir la stabilité de la paix: à savoir la confirmation de la souveraineté française sur les évêchés lorrains de Metz, Toul et Verdun, sur Pignerol, ainsi que sur les places occupées dans le duché de Lorraine, notamment Vic et Moyenvic. Enfin, il demande l'exécution littérale du traité de Monçon⁹³. Nous trouvons ici énumérés les points principaux des instructions qu'ont données Richelieu et son successeur Mazarin aux ambassadeurs français lors du congrès de Munster. Depuis 1633, Richelieu ne cessait de présenter ces réclamations dans les négociations franco-espagnoles⁹⁴. Voilà donc l'opiniâtreté avec laquelle le gouvernement français a poursuivi ses buts. Il a fallu 18 ans pour parvenir à la confirmation juridique – dans les traités de Westphalie de 1648, renouvelée lors de la paix des Pyrénées (1659) – de la possession de facto des trois évêchés et de Pignerol.

91 BN. ms fr. 17 984, fol. 21v.

92 Ibid. fol. 24v.

93 Ibid. fol. 24r: *Aussi l'empereur qui scait combien le Roy luy peut nuire soit par les advis et l'assistance efective qu'il peut donner aux protestans, soit par ses armes propres, ne doibt pas faillir de correspondre à ces humbles demonstrations, lesquelles pourroient se convertir en effet d'une bonne paix et sincere amitié, si l'empereur et le Roy d'Espagne vouloient donner la juste satisfaction que sa Ma^{té} peut desirer, tant pour l'asseurer de la possession entiere en laquelle elle est du pays et des places de l'evesché de Metz, mesmes de Vic et Moyenvic, et de ceux de Verdun et de Toul, de ne la point troubler en cela non plus qu'en ce qu'elle tient du duc de Lorraine et au fait de Pignerol, comme aussi de convenir d'une fidelle execution du traitté de Monçon.*

94 Cf. les instructions françaises éditées par Fritz DICKMANN, dans les *Acta Pacis Westphalicae* (voir note 59), p. 38–123, 151–158. Pour la tentative de 1633, cf. *AAE CP Espagne* 17, fol. 217r–218r, »Projet de traité pour la paix universelle de la chrestienté«, Mai 1633; voir aussi Auguste LEMAN, *Richelieu et Olivares. Leurs négociations secrètes de 1636 à 1642 pour le rétablissement de la paix universelle* (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille, 49), Lille 1938.

III.

Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer de cet exposé sur la vie et la pensée politique d'Ardier? Si l'on compare la vie et la carrière de Paul Ardier – telles que nous les avons reconstruites – avec celles d'un Servien, d'un Fouquet ou d'un Colbert, on découvre une réussite beaucoup moins spectaculaire. Ardier restait en deuxième position derrière les grands noms cités, mais sa vie nous montre qu'il était désormais possible, grâce au système des clientèles, d'arriver à une certaine richesse⁹⁵. Dans ce système de clientèle autour de Richelieu, Ardier n'entraît jamais tout à fait dans le clan poitevin du cardinal. Par son choix de lieu de retraite, il confirmait la décision du père de s'allier avec les Phélypeaux. Suivant les traces de son père, il entre dans l'administration royale et vient occuper des charges moins exposées aux yeux du public mais toutes aussi importantes (*premier commis*) que celles tenues par Servien ou Particelli d'Hémery. On doit constater qu'au début du XVII^e siècle, le choix du protecteur est plus déterminant que celui du métier. Ses successeurs dans la charge de premier commis aux Affaires Étrangères au XVIII^e siècle, par exemple Nicolas-Louis Le Dran (1687–1774) ou François de Bussy (1699–1780), restaient toute leur vie attachés au ministère où ils exerçaient plusieurs fonctions⁹⁶. Déjà prêt à suivre La Vrillière lors du regroupement des secrétaires d'État de 1629, Ardier continue à travailler sous l'ordre d'un proche de Phélypeaux, Claude Bouthillier, pour quitter les Affaires Étrangères et entrer dans le monde des cours souveraines en 1632. Les motifs de ce changement ne sont pas tout à fait évidents. Ardier espérait-il devenir secrétaire d'État de guerre en 1632? Mais il reste que Richelieu accorda sa préférence à Servien⁹⁷. Ainsi, l'ancien commis atteint le sommet de sa carrière après avoir travaillé aux Affaires Étrangères une quinzaine d'années, dans le milieu des finances et du parlement, comme président de la Chambre des Comptes.

Pour situer la pensée politique exprimée dans les écrits d'Ardier, il vaut la peine de la comparer avec les idées développées par un contemporain d'Ardier, en quête de la protection du cardinal, Guez de Balzac. Dans son »Prince«, il nous présente la même vision de l'Espagne qu'Ardier. Balzac dénonce autant qu'Ardier, mais dans un style plus rhétorique, la tyrannie espagnole, et présente Louis XIII comme l'unificateur des princes opprimés par la tyrannie des Habsbourg. Balzac fait appel à eux presque dans les mêmes termes qu'Ardier:

il est nécessaire qu'ils [les princes] se remuent tout de bon pour le recouvrement ou pour la conservation de leurs couronnes, et qu'ils entrent dans le dessein qu'a le Roi de les rétablir s'il sont dépossédés, ou les maintenir si on les menace. Il est nécessaire qu'on leur crie à haute voix, que la liberté ne se défend point par la crainte, et qu'on

95 Tous trois ont atteint le sommet du pouvoir en détenant la surintendance des finances. Leur fortune dépassait largement celle d'Ardier à sa mort. Par exemple: Servien laissait à sa mort plus de 6 millions de livres, Fouquet lors de sa chute plus de trente; tandis que Mazarin, l'ancienne créature de Richelieu, avait assemblé une fortune de plus de 36 millions de livres, Ardier ne léguait que 1 400 000 livres (voir note 27). Pour les autres chiffres cités cf. Daniel DESSERT, Fouquet, Paris 1987, p. 353.

96 Cf. les notices biographiques de ces deux importants commis dans SAMOYVAULT, Les Bureaux du secrétariat d'État des Affaires étrangères sous Louis XV (voir note 14), p. 278, 296.

97 PICCIONI, Les premiers commis (voir note 8), p. 85.

*ne repousse pas la violence avec la mollesse. Il est besoin qu'en cette occasion l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, les catholiques, les protestants et les arminiens, se rallient contre leur commun ennemi, contre celui qui n'attaque point les hérétiques par zèle de religion, mais par intérêt d'État [...] et [...] qui veut les choses qui sont à eux*⁹⁸.

Voilà donc Ardier, Balzac, Henri de Rohan⁹⁹ ou plus tard Campanella¹⁰⁰ qui propagent le *leitmotiv* de la politique étrangère de Richelieu. Louis XIII doit être « arbitre de la chrestienté » et « protecteur » des États italiens et des libertés germaniques contre les Habsbourg. On peut voir comment Ardier et ses contemporains avaient repris la vision de la monarchie française protectrice de la Chrétienté contre n'importe quel oppresseur dont on peut retrouver les origines au Moyen Âge. Cette argumentation a été appliquée la première fois pour la légitimation de l'invasion de l'Italie par Charles VIII en 1494¹⁰¹. On la retrouve tout au cours du XVI^e siècle, par exemple dans les lettres de Michel de l'Hospital ou dans le discours de Philippe Duplessis-Mornay prononcé au lendemain de la Saint-Bartélemy¹⁰². Et il faut toujours tenir compte de la vision de l'Espagne en France au XVII^e siècle si l'on veut analyser la politique étrangère française. C'est une vision profondément influencée par la *leyendra negra*¹⁰³, dont le mémoire d'Ardier nous présente un exemple représentatif. Face à cet ennemi redoutable, le roi de France, fils aîné de l'église, a le devoir de résister. Il prend donc légitimement les armes pour rétablir un équilibre dont le modèle était peut-être cette image idéalisée de Lorenzo de Medici qui a, au XV^e siècle – selon Francesco Guicciardini –, travaillé *che le cose d'Italia in modo bilanciata si mantenessino*¹⁰⁴. En plus, cette tâche de trouver une paix juste permet au roi de revendiquer des prétentions qui servent bien à un aggrandissement de son territoire. En recevant ces territoires, il ne peut point être dénoncé comme usurpateur.

98 Jean-Louis GUEZ DE BALZAC, *Le Prince*, édition de 1634, éd. Christian LEROY, Paris 1996, p. 232s. cf. aussi p. 150. Sur Balzac voir CHURCH, *Richelieu and Reason of State* (voir note 4), p. 165ss.; 237–261. Voir aussi l'article « Balzac », dans: BLUCHE, *Dictionnaire* (voir note 14), p. 154s.

99 On trouve chez Rohan surtout l'idée de l'équilibre. L'intérêt de la France doit être de constituer un « contrepoids » contre les forces d'Espagne, surtout en Italie, cf. Henri de ROHAN, *De l'intérêt des princes et des Etats de la chrétienté*, éd. Christian LAZZERI, Paris 1995, p. 172s.

100 Tommaso di CAMPANELLA, *Monarchie d'Espagne et Monarchie de France*, éd. Germana ERNST, trad. Nathalie FABRY et Serge WALDBAUM, Paris 1997, p. 521–533.

101 Cf. Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris 1995, p. 110s., 286ss., 330–334, 348 et passim. Joseph R. STRAYER, *France: The Holy Land, the chosen People, and the most Christian King*, dans: Theodore RABB, Gerold E. SEIGEL (ed.), *Action and Conviction in Early Modern Europe. Essays in Memory of Elmore Harris Harbison*, Princeton 1969, p. 3–16. Anne DENIS, *Charles VIII et les italiens. Mythe et histoire*, Genève 1979.

102 Conférence tenue par Denis CROUZET sur Michel de l'Hospital lors du colloque de l'Institut für europäische Geschichte Mayence: « Représentations et pratiques de la guerre et de la paix de la fin du Moyen Age aux Paix de Westphalie, 30 septembre–3 octobre 1998. Pour Duplessis-Mornay voir Friedrich BEIDERBECK, *Heinrich IV. von Frankreich und die protestantischen Reichsstände (Teil I)*, dans: *Francia* 23/2 (1996), p. 1–32, p. 3s.

103 Richelieu connaissait bien les œuvres d'Antonio Perez, un des principaux inspirateurs de la *leyendra negra*. On trouve des références à lui dans le Testament politique de Richelieu, éd. Louis ANDRÉ, Paris 1947, p. 348, 401.

104 Francesco GUICCIARDINI, *Storia d'Italia*, dans: ID., *Opere*, éd. Vittorio di CAPRAIS (La letteratura italiana. Storia e Testi, 30), Milan, Naples 1953, p. 374. Cf. EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 254–257.

Ardier est donc un parfait exégète de son ancien maître Richelieu. Son survol des *affaires generalles de la chrestienté* confirme qu'il n'y a point de séparation géographique (ou nationale) entre les différents conflits du temps – ils sont centrés sur le problème de l'hégémonie espagnole. Il faut noter son insistance sur les affaires d'Italie, une preuve que l'Italie a encore tenu un rôle important dans la politique française. La politique de Richelieu ne peut pas être expliquée sans tenir compte du fait qu'elle a été profondément inspirée par la mémoire des guerres d'Italie de Charles VIII à Henri II. Ce rôle a jusqu'alors souvent échappé aux historiens¹⁰⁵, probablement parce qu'on s'est trop concentré sur les questions des relations franco-allemandes à l'époque de la guerre de Trente Ans¹⁰⁶.

Mais l'attitude française concernant sa mission parmi les États européens révèle une ambivalence. Du rôle d'arbitre et de protecteur il n'y a qu'un petit pas vers l'établissement d'un rôle de dominateur – le protecteur devient *hégémon*¹⁰⁷. C'est en Alsace pendant la Guerre de Trente Ans que l'on peut étudier cette évolution¹⁰⁸. Pendant la première moitié du gouvernement de Louis XIV, on voit que l'accusation d'aspirer à la monarchie universelle se tourne contre le roi de France¹⁰⁹. L'idée que les rois de France sont les arbitres de l'Europe est une constante dans la légitimation de la politique étrangère française à l'époque moderne. On la retrouve, par exemple, en 1740 auprès du cardinal Fleury, ou en 1772 auprès du duc Aiguillon qui déclare qu'on se sent obligé de maintenir la *liberté constitutionnelle* de l'empire allemand¹¹⁰.

Enfin, pour en revenir à Paul Ardier, il participe comme premier commis dans le »decision making process« en préparant les correspondances, en fournissant des informations. On voit par ses mémoires qu'il approuve le choix politique personifié par Richelieu, et il en dépeint les conséquences. En ce qui concerne l'Italie, la

105 Lucien BÉLY a raison de constater, que l'Italie »était dans l'esprit de Richelieu une pièce maîtresse sur l'échiquier européen«. Lucien BÉLY, *Les Relations internationales en Europe (XVII^e–XVIII^e siècles)*, Paris 1992, p. 119.

106 Cf. Herman WEBER, *Richelieu et le Rhin*, dans: *Revue Historique* 239 (1968) p. 265–280, p. 265s. Klaus MALETTKE, *Frankreich, Deutschland und Europa im 17. und 18. Jahrhundert. Beiträge zum Einfluß französischer politischer Theorie, Verfassung und Außenpolitik in der Frühen Neuzeit (Marburger Studien zur Neueren Geschichte, 4)*, Marburg 1994, p. 10–14.

107 Heinrich LUTZ, *Friedensideen und Friedensprobleme in der Frühen Neuzeit*, dans: Gernot HEISS, Heinrich LUTZ (éd.), *Friedensbewegungen: Bedingungen und Wirkungen (Wiener Beiträge zur Geschichte der Neuzeit, 11)*, Vienne 1984, p. 28–54, p. 50.

108 Wolfgang Hans STEIN, *Protection royale. Eine Untersuchung zu den Protektionsverhältnissen im Elsaß zur Zeit Richelieus (1622–1642) (Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Frühen Neuzeit e.V., 9)*, Münster 1978.

109 Franz BOSBACH, *Monarchia universalis. Ein politischer Leitbegriff der frühen Neuzeit (Schriftenreihe der Historischen Kommission der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 32)*, Göttingen 1988, p. 106–121, p. 106: Der »Begriff der Universalmonarchie [...] diente als zentraler Interpretationsspunkt der Politik Ludwigs XIV. Dieser und nicht Philip IV., Frankreich und nicht mehr das Haus Österreich oder Spanien galten nun als Träger einer ganz Europa bedrohenden Universalmonarchie«.

110 Pour l'opinion du cardinal Fleury, cf. Michel ANTOINE, *Louis XV (Coll. Pluriel)*, Paris 1993, p. 311. Un contemporain voyait en 1740 la conjoncture favorable pour *diviser cette puissance immense de la Succession de la Maison d'Autriche et [...] par là, conserver à la France [...] l'arbitrage de l'Europe*, cité par Maurice SAUTAI, *Les Préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche*, Paris 1907, p. 107s. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, vol. 16: Prusse, ed. Albert WADDINGTON, p. 523.

recherche d'une ligue d'Italie a été le *leitmotiv* de la politique du cardinal pendant toute sa vie. La ligue de Rivoli de 1635, qui avait pour but la conquête de Milan n'a été que de courte durée. Pour la dernière fois, Richelieu envoyait en 1641 Hugues de Lionne en Italie pour inviter les Italiens, une fois de plus, à abandonner leurs querelles et à s'unir contre l'Espagne¹¹¹. Ce n'était pas Ardier qui avait inspiré Richelieu à poursuivre cette voie évoquée dans ses écrits, mais en lisant les résumés d'un travail de plus de quinze ans de premier commis, Richelieu a sûrement été confirmé dans ses choix.

111 Cf. EXTERNBRINK, *Le Cœur du monde* (voir note 25), p. 326–338. Jérôme VALFREY, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*, 2 vol., Paris 1877–1881, vol. 1, p. 29–159.